Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201875-20251215-101_2025-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 15 décembre 2025

Rapporteur : M. ARNOUX

n°101-2025

BUDGET ANNEXE CENTRE MUNICIPAL DE SANTE
OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-1,
Considérant l'absence d'adoption du budget annexe Centre municipal de santé 2026 avant le 1er janvier 2026,
Considérant la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, les restes à réaliser et les opérations pluriannuelles incluses dans les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP), sur autorisation de l'organe délibérant,
Considérant que les dépenses d'investissement inscrites au budget annexe Centre municipal de santé 2025 étaient de 4 000 € et se décomposaient comme suit :

Chapitre	Crédits votés au BP 2025 a	Reste à réaliser 2024 reportés au BP 2025 b	Crédits ouverts par DM au Budget 2025 c	Montant total à prendre en compte d = a + c
20 Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 Immobilisations corporelles	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
TOTAL	**4 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**4 000,00 €**
		Rappel de la limite d'ouverture de crédits		**25%**
		Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées		**1 000,00 €**

Considérant l'utilité d'ouvrir les crédits pour permettre la réalisation des investissements indispensables au bon fonctionnement du Centre municipal de santé,
Considérant l'avis favorable de la commission finances et ressources humaines réunie le 3 décembre 2025,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Yves ARNOUX, Conseiller municipal délégué au Centre municipal de santé,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	20	Pouvoirs	10	Votants	30	Absents	3
Voix pour	30	Voix contre		Abstention			

DECIDE d'ouvrir, de manière anticipée, les crédits d'investissement du budget annexe du Centre municipal de santé, à hauteur de 25% des crédits ouverts au titre de l'exercice 2025 comme suit :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201875-20251215-101_2025-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 15 décembre 2025

Rapporteur : M. ARNOUX

n°101-2025

BUDGET ANNEXE CENTRE MUNICIPAL DE SANTE
OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Chapitre	Montant de l'ouverture de crédits
21 Immobilisations corporelles	1 000,00 €
TOTAL	**1 000,00 €**

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget annexe Centre municipal de santé avant le vote du budget primitif 2026 dans les limites exposées ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire — La secrétaire de séance

Ronan KERDRAON — Laurence ANDRE